

Arrêté n° 2024 -32 C

ARRETE DU MAIRE Portant le choix d'une entreprise

Le Maire de Thue et Mue ; Vu le code de la commande publique Vu la délibération n° 2020/49 du conseil municipal du 27 mai 2020 donnant délégation au Maire,

L'annexe de la mairie de Sainte Croix Grand Tonne doit être rénovée. Une mise peinture des menuiseries extérieures bois doit être réalisée.

Considérant la proposition de l'entreprise PIERRE PEINTURE ;

ARRETE

ARTICLE UNIQUE:

L'entreprise PIERRE PEINTURE est retenue pour effectuer une mise en peinture des menuiseries extérieures bois au prix TTC de 9 020,35 euros.

Fait à THUE ET MUE, le 11 avril 2024

Le maire,

Michel LAFONT

Parc d'activités de Cardonville 8 avenue de la Stèle - Bretteville-l'Orgueilleuse 14740 Thue-et-Mue Tél.: 02 31 80 78 25 Fax: 02 31 08 06 52 accueil@thueetmue.fr